**e**

**MASTER**

**Master Droit public des affaires**

**parcours**

**CARRIÈRES JURIDIQUES**

**ET AFFAIRES PUBLIQUES**

**2024 - 2025**

**Sous la direction de M. Pierre de Montalivet**

Professeur à la Faculté de droit de l’Université Paris-Est Créteil (Paris XII)

**et Mme Claire Saunier**

Maître de conférences à la Faculté de droit de l’Université Paris-Est Créteil (Paris XII)



**Faculté de droit de l’Université Paris Est Créteil**

83-85 avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil

Tél : 01 56 72 61 64

**SOMMAIRE**

PRÉSENTATION DE LA FACULTE DE DROIT 3

PRÉSENTATION GENERALE DU MASTER 4

ADMISSION 6

ENSEIGNEMENTS 11

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 1 - SEMESTRE 1 12

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 1 - SEMESTRE 2 14

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 1 16

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 2 18

ENSEIGNANTS DU MASTER 2 21

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS 23

RÈGLES GÉNÉRALES 23

RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES EN M1 26

RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES EN M2 31

CALENDRIER DU M2 34

CONTACTS 35

# PRÉSENTATION DE LA FACULTE DE DROIT

La Faculté de droit de Créteil est l’une des composantes de **l’Université Paris Est Créteil Val de Marne (UPEC) – Paris XII**. Elle est l’héritière de la Faculté de droit de Paris Saint-Maur.



Installée depuis 2005 à Créteil, à proximité du siège de l’université, elle bénéficie de **locaux privilégiés, joignables aisément depuis Paris**, en métro (station Créteil L’Echat, ligne 8) ou en RER (station Maisons-Alfort Alfortville, ligne D, puis bus 172).

Elle réunit depuis sa fondation des **enseignants renommés** dans leur spécialité et place régulièrement ses maîtres de conférences dans les meilleures places du concours national d’agrégation en droit public.

Ces enseignants-chercheurs sont actuellement regroupés au sein d’un même **centre de recherche, Marchés, Institutions, Libertés (MIL)**, reconnu pour la qualité de ses publications.

# PRÉSENTATION GENERALE DU MASTER

Le Master mention « Droit public des affaires » parcours « Carrières juridiques et affaires publiques » offre une **formation de haut niveau en droit public général**. Il vise notamment à **préparer les étudiants juristes aux métiers et concours de la haute fonction publique (ENA, ENM, INET, IRA, magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d’appel, directeur d’hôpital...).** Il est également profitable aux étudiants désirant se préparer à l’examen d’avocat (**CRFPA**) ainsi qu’à ceux intéressés par une poursuite en doctorat et une **carrière universitaire**. Quatre éléments le distinguent.

En premier lieu, il offre une **formation interdisciplinaire, associant aux enseignements juridiques** (droit public des affaires, droit administratif, contentieux constitutionnel, droit européen notamment) **des enseignements de préparation aux concours** (méthodologie des épreuves de concours administratifs, préparation aux concours administratifs), **de culture générale** (histoire des idées politiques, grands enjeux contemporains), **d'économie** (économie européenne et internationale, grandes questions économiques) **et** **d’anglais**.

En deuxième lieu, la formation est dispensée par des enseignants, **universitaires et praticiens**, connaissant les exigences et les méthodes spécifiques à la préparation des concours de la fonction publique. Un certain nombre d’entre eux sont membres de **grands corps de l’État** (Conseil d’État et Cour des comptes) ou **anciens élèves de l’ENA**.

En troisième lieu, la formation comprend **un stage long, de 4 mois**, au premier semestre du master 2, afin d’acquérir l’expérience de terrain et la maturité nécessaires pour passer les concours dans les meilleures conditions.

En quatrième lieu, la formation permet d’assurer **un suivi individuel des étudiants**, grâce à une relation personnalisée entre ceux-ci et les enseignants. Y participe la création en 2021 d’une « **association du Master 2 CJAP (Carrières juridiques et affaires publiques)** » (www.linkedin.com/in/association-m2-cjap-682a7420a) : cette association, qui regroupe les étudiants du M2, a pour objectif de promouvoir la formation ainsi que créer et développer un réseau d’aide entre les étudiants des différentes promotions. Elle prolonge en master l’activité de l’association Carrières publiques (www.linkedin.com/groups/8575195), qui regroupe des étudiants et anciens étudiants de la licence mention droit parcours Carrières publiques de la Faculté de droit.

Le master a été fondé – en 2015 pour le M1 et 2016 pour le M2 – par Pierre de Montalivet, Professeur à la Faculté de droit, et Timothée Paris, maître des requêtes au Conseil d’État et Professeur associé à l’UPEC. Il est **aujourd’hui dirigé par Pierre de Montalivet**, par ailleurs vice-doyen de la Faculté de droit, membre du Tribunal suprême de Monaco et ancien enseignant à Sciences Po Paris, **et Claire Saunier**, maître de conférences à la Faculté de droit. Le master mention Droit public des affaires, dont le parcours Carrières juridiques et affaires publiques fait partie, est quant à lui dirigé conjointement par les Professeurs Stéphane de la Rosa, Pierre de Montalivet et Olga Mamoudy.

# ADMISSION

La sélection en master s’effectue désormais essentiellement en M1.

En ce qui concerne la formation initiale, **l’admission en M1 comme en M2 se fait sur dossier**. L'admission directe en M2 en provenance d'un autre établissement est possible, également sur dossier.

En ce qui concerne l’admission en formation continue, les candidats sont sélectionnés sur dossier (parcours universitaire et professionnel) et après entretien éventuel de motivation avec les directeurs du master.

**1. Les prérequis**

Les candidats au M1 doivent être titulaires d’une Licence 3 en droit ou d’un diplôme français ou étranger jugé équivalent ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente.

Les candidats au M2 doivent être titulaires d’un M1 en droit ou d’un diplôme français ou étranger jugé équivalent ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente. S’il est préférable d’avoir suivi une formation de droit public, des étudiants ayant mené un autre cursus peuvent également être admis.

La demande d’équivalence est examinée par une commission des équivalences au vu du dossier du candidat. Elle est déposée auprès du gestionnaire administratif des équivalences. Le candidat peut être soumis par la commission à une ou plusieurs épreuves afin de vérifier le niveau de ses connaissances. Le dossier d’équivalence doit comprendre :

* un *curriculum vitae* (CV) complet et précis (mentionnant l'expérience professionnelle éventuelle) ;
* une liste des titres universitaires avec indication des diplômes (titres, lieux et dates d’obtention, mentions) ;
* une lettre de motivation comportant un exposé précis et concis (une page) sur la carrière envisagée et les motifs de la demande ;
* une photocopie des diplômes obtenus.

Une décision favorable intervenue en matière d’équivalence ne préjuge aucunement de la décision concernant l’autorisation d’inscription.

**2. L’admission en M1**

**Les candidatures se font en ligne via la plateforme « mon master » ou « eCandidat » (**[**https://candidatures.u-pec.fr**](https://candidatures.u-pec.fr)**)**.

**La demande devra être accompagnée des documents suivants**:

- Un CV (en une seule page) détaillant précisément toutes les activités depuis l’obtention du baccalauréat (notamment les études – avec les mentions éventuellement obtenues aux diplômes – et les stages) ;

- Une lettre de motivation adressée aux directeurs du master ;

- Les copies des relevés de notes et des diplômes, autres titres ou certifications dans l’ordre chronologique d’obtention (Licence 1, Licence 2, Licence 3…) ; les diplômes étrangers (pour les candidats français ou étrangers) doivent être joints et traduits en langue française par un traducteur agréé ;

Le dossier de candidature ainsi constitué est examiné par les codirecteurs de la mention de master.

**Les critères d’admission** tiennent principalement à l’adéquation du cursus suivi avec le profil de la formation et à la qualité du parcours de l’étudiant (mentions obtenues, absence de redoublement, admission en première session, stages réalisés, expériences extraprofessionnelles).

**3. L’admission en M2**

**a) Pour les candidats extérieurs au master Droit public des affaires, les candidatures se font en ligne (https://candidatures.u-pec.fr)**. Pour les étudiants étrangers d'un pays adhérent à Campus France, la candidature se fait sur campusfrance.org.

**La demande devra être accompagnée des documents suivants**:

- Un CV (en une seule page) détaillant précisément toutes les activités depuis l’obtention du baccalauréat (notamment les études – avec les mentions éventuellement obtenues aux diplômes – et les stages) ;

- Une lettre de motivation adressée aux directeurs du master ;

- Les copies des relevés de notes et des diplômes, autres titres ou certifications dans l’ordre chronologique d’obtention (DEUG, Licence 3, Master 1…) ; les diplômes étrangers (pour les candidats français ou étrangers) doivent être joints et traduits en langue française par un traducteur agréé ;

- La copie du relevé de notes pour les diplômes en cours d’édition, le cas échéant ;

- Pour les candidats étrangers, la copie des attestations et relevés de notes obtenues au test de français.

Le dossier de candidature ainsi constitué est examiné par les directeurs de la spécialité de master.

**Les critères d’admission** tiennent principalement à l’adéquation du cursus suivi avec le profil de la formation et à la qualité du parcours de l’étudiant (mentions obtenues, absence de redoublement, admission en première session, stages réalisés, expériences extraprofessionnelles).

**La candidature est, au vu du dossier, soit retenue d'emblée, soit rejetée définitivement, soit soumise à un examen complémentaire**.

Cet examen complémentaire peut (cela reste néanmoins exceptionnel) consister en un entretien (éventuellement à distance) avec les directeurs du master, à l’occasion duquel ceux-ci s'assurent (y compris par des questions orales ou écrites) du niveau des connaissances du candidat et du bien-fondé de son orientation. Le candidat est, le cas échéant, convoqué. Sauf cas de force majeure dûment justifié, son inscription ne peut être autorisée s'il ne se présente pas.

**b) Les candidats issus du M1 Droit public des affaires de l’UPEC formulent à la fin de l’année universitaire des vœux d’affectation dans l’un ou l’autre des parcours de M2 du master Droit public des affaires** (Carrières juridiques et affaires publiques, Droit de la régulation et des contrats publics, Droit public des activités économiques), en s’adressant à la gestionnaire de scolarité du master : [mpubliceco-droit@u-pec.fr](mailto:mpubliceco-droit%2540u-pec%252Efr) (ou, à défaut, [scolarite-droit@u-pec.fr](mailto:scolarite-droit@u-pec.fr)).

L’orientation s’effectue en fonction principalement des notes obtenues dans les matières présentant une importance particulière pour le parcours concerné et du stage prévu en M2.

Les effectifs sont limités à 20-30 étudiants par parcours, ce nombre englobant également les étudiants extérieurs à l’UPEC.

La décision autorisant ou refusant l'inscription est notifiée au candidat. Il est tenu compte, le cas échéant, de la validation des acquis professionnels.

**4. L’inscription universitaire**

Elle peut être prise dès la réception de l’autorisation d’inscription. La procédure se déroule en deux temps :

a) **inscription administrative** **:** Elle doit être prise dès le reçu de l’autorisation d’inscription « Avis Favorable Web », en utilisant :

-pour les nouvelles inscriptions, l’identifiant OPI généré par la plateforme Ecandidat

-pour les réinscriptions, le compte Ecampus

b) **inscription pédagogique** : l’étudiant choisit ses options

- A distance (en master 1) – IP WEB - Via Ecampus – selon le calendrier communiqué par la scolarité.

* Auprès de la gestionnaire de scolarité en master 2.

L’inscription pédagogique ne peut être prise que dans une seule spécialité de Master par année universitaire.

**TRES IMPORTANT :** L'étudiant peut et doit assister aux cours dès qu'il a reçu son autorisation d'inscription, sans attendre son inscription administrative, qui intervient dans un certain délai.

L'inscription pédagogique ne dispense pas de l'inscription aux examens.

# ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont assurés par des professeurs, professeurs associés, professeurs invités et maîtres de conférences ainsi que par des praticiens exerçant dans le domaine concerné. Ils se composent de cours et de séminaires permettant d’assurer un contrôle continu. L’assistance aux séminaires est obligatoire[[1]](#footnote-1).

**Les cours et séminaires ont lieu à la Faculté de droit, au 83-85 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil**.

En M2, ils commencent en janvier (après une période de stage au semestre 1) et se terminent en principe en mai (v. *infra*, calendrier du M2). Le détail du planning est affiché dans la vitrine du M2 au rez-de-chaussée de la Faculté et sur l’interface en ligne du planning : https://ade.u-pec.fr/direct.

**Une réunion générale d'information est organisée en début d'année** pour présenter le **programme des différents enseignements** et le régime des examens. La présence à cette réunion est obligatoire.

**Les enseignements du M1 sont communs aux 3 parcours du master mention Droit public des affaires (Carrières juridiques et affaires publiques, Droit de la régulation et des contrats publics, Droit public des activités économiques).** Une grande liberté est laissée à l’étudiant dans le choix de ses matières, afin de lui permettre d’adapter sa formation aux concours administratifs auxquels il envisage de se présenter. **Les enseignements spécifiques portant sur la préparation aux concours administratifs, la culture générale et l’économie sont simplement recommandés en M1. Ils deviennent obligatoires en M2**.

### PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 1 - SEMESTRE 1

UE 1 : Unité principale

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2 matières au choix parmi celles ci-dessous** | CM 33 h + TD | 14 ECTS |
| Contentieux constitutionnel  Droit public économique  Histoire des idées politiques jusqu’à la Révolution  Système juridique de l’Union européenne | 33 h chacune | 7 ECTS chacune |

UE 2 : Unité dominante

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2 matières au choix parmi celles ci-dessous + anglais** | CM 33 h | 3 ECTS |
| Contentieux constitutionnel  Droit public économique  Histoire des idées politiques jusqu’à la Révolution  Système juridique de l'Union européenne  Droit des collectivités territoriales  Méthodologie des épreuves de concours administratifs (**matière recommandée**) | CM 33 h chacune | 3 ECTS chacune |
| Anglais | TD 15 h | 4 ECTS |

UE 3 : Unité complémentaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2 matières au choix parmi celles-ci-dessous** | CM 33 h | 6 ECTS |
| Contentieux constitutionnel  Droit de l’urbanisme et aménagement de l’espace  Droit de la concurrence  Droit de la Convention européenne des droits de l'homme  Droit de la santé I (organisation du système de santé)  Droit des collectivités territoriales  Droit économique international  Droit international approfondi  Droit public économique  Fiscalité des entreprises I (les grands principes de la fiscalité et la détermination du résultat imposable)  Histoire des idées politiques jusqu’à la Révolution  Histoire des justices  Méthodologie des épreuves de concours administratifs (**matière recommandée**)  Nationalité et condition des étrangers  Système juridique de l'Union européenne | 33 h chacune | 3 ECTS chacune |

### PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 1 - SEMESTRE 2

UE 1 : Unité principale II

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2 matières au choix parmi celles-ci-dessous** | CM 33 h + TD | 14 ECTS |
| Droit des contrats publics  Droit de la fonction publique  Droit du marché intérieur  Droit de l’environnement | 33 h chacune | 7 ECTS chacune |

UE 2 : Unité dominante II

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2 matières au choix parmi celles ci-dessous + anglais** | CM 33 h | 3 ECTS |
| Droit des contrats publics  Droit de la fonction publique  Droit du marché intérieur  Économie européenne et internationale (**matière recommandée**)  Grands systèmes de droit contemporains  Histoire des idées politiques depuis la Révolution  Politiques européennes  Théorie du droit et argumentation juridique | CM 33 h chacune | 3 ECTS chacune |
| Anglais | TD 15 h | 4 ECTS |

UE 3 : Unité complémentaire II

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2 matières au choix parmi celles ci-dessous** | CM 33 h | 6 ECTS |
| Droit des contrats publics  Droit de la fonction publique  Grands systèmes de droit contemporains  Droit du marché intérieur  Droit social III (droit de la protection sociale)  Histoire des idées politiques depuis la Révolution  Économie européenne et internationale (**matière recommandée**)  Droit de l’environnement  Droit de la santé II (droit médical et hospitalier)  Droit du secteur sanitaire et social  Politiques européennes  Procédures fiscales II (le contentieux fiscal)  Théorie du droit et argumentation juridique | 33 h chacune | 3 ECTS chacune |

### PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 1

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Rapport de stage (ou mémoire de recherche) | 4 mois | 30 ECTS |

**Le stage** : **le stage est en principe effectué au sein d’une institution publique** (administration centrale, déconcentrée ou décentralisée, juridiction, institution politique), **mais il est possible de choisir en fonction de son projet professionnel une structure privée** (cabinet d’avocats, entreprise, association), en France ou à l’étranger.

**De nombreux et prestigieux organismes ont déjà accueilli des étudiants du master**. On relève par exemple :

* Des organes gouvernementaux : le ministère de l’Économie et des Finances (Direction générale des entreprises ; Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), le ministère de l’Intérieur (Direction des ressources et des compétences de la police nationale, cabinet), le ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (Direction de la coopération de sécurité et de défense), le ministère des Solidarités et de la Santé (Direction générale de la cohésion sociale), le Secrétariat d’État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées (cabinet), le Conseil national d’évaluation des normes,
* Des autorités indépendantes : le Défenseur des droits
* Des assemblées : l’Assemblée nationale (équipes de collaborateurs parlementaires), le Sénat (Commission des finances),
* Des juridictions : la Cour administrative d’appel de Versailles, les tribunaux administratifs de Paris, de Versailles et de Montreuil, la Chambre régionale des comptes d’Ile-de-France, la Cour d’appel de Paris, les tribunaux judiciaires de Paris, Créteil et Meaux
* Des administrations déconcentrées : les préfectures des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, de Seine St Denis et du Bas-Rhin, l’Ambassade de France en Algérie,
* Des administrations décentralisées : les conseils départementaux du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis, les mairies du 11e arrondissement de Paris et de Villeneuve-Saint-Georges, l’établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, le cabinet de la présidence de l’UPEC,
* Des organismes privés : les éditions LexisNexis, l’association Anticor, divers cabinets d’avocats et entreprises, etc.

**Les étudiants sont invités à commencer leur recherche de stage le plus tôt possible** (dès le second semestre du M1, bien avant les résultats d'admission du M2). Ils peuvent bien évidemment s’adresser aux institutions et organismes ayant déjà accueilli des étudiants du master. Ils pourront par ailleurs trouver des offres de stage dans la fonction publique française sur la « place de l’apprentissage et des stages » (www.pass.fonction-publique.gouv.fr) ou des informations sur les stages offerts dans les institutions de l’Union européenne sur le site https://epso.europa.eu/job-opportunities/traineeships\_fr[[2]](#footnote-2). Les étudiants de l’UPEC pourront aussi trouver des offres de stage sur RéseauPro : https://reseaupro.u-pec.fr. Les étudiants sont encouragés à adresser également des candidatures spontanées.

**Le mémoire :** en fonction de son projet professionnel (enseignant-chercheur notamment) et **dans l’optique éventuelle d’une inscription en thèse**, l’étudiant peut tout à fait, à la place du rapport de stage, choisir d’être évalué sur un mémoire de recherche. Il sollicite à cette fin les directeurs du master ou un autre enseignant du M2.

### PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 2

UE 1 - Droit public, économie et culture générale :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Droit public approfondi  Grands enjeux contemporains  Grandes questions économiques | 24 h chacune | 4 ECTS chacune |

UE 2 - Questions internationales et méthodologie :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Droit et pratique des relations internationales | 24 h | 3 ECTS |
| Préparation aux concours administratifs | 24 h | 3 ECTS |
| Anglais | 24 h | 3 ECTS |

UE 3 - Savoirs spécialisés[[3]](#footnote-3) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **3 matières au choix parmi celles ci-dessous** | CM 25 h | 3 ECTS |
| Actualités du droit européen *(master droit européen)*  Contentieux administratif et fiscal *(master justice, procès, procédures)*  Droit comparé de la concurrence *(master droit public des activités économiques)*  Droit de la protection des personnes *(master droit de la santé)*  Développement durable et montages contractuels *(master droit de la régulation et des contrats publics)*  Droit des biotechnologies *(master droit de la santé)*  Contentieux publics *(master droit de la régulation et des contrats publics)*  Droit des produits de santé *(master droit de la santé)*  Droit interne de l’intégration européenne *(master droit européen)*  Enjeux contemporains du droit international économique *(master droit de la régulation et des contrats publics)*  Finances et fiscalité locales *(master droit de la régulation et des contrats publics)*  Gestion publique *(master droit de la régulation et des contrats publics)*  Gouvernance européenne *(master droit européen)*  Grands problèmes sociaux contemporains *(master droit social)*  Marchés d’opérations d’aménagement *(master droit de la régulation et des contrats publics)*  Pratique du droit de la concurrence *(master droit européen)*  Système économique et financier européen *(master droit européen)* | De 15 à 25 h chacune | 3 ECTS chacune |

# ENSEIGNANTS DU MASTER 2

Le semestre 1 étant consacré au stage, seul le semestre 2 sera ici évoqué.

**UE 1 - Droit public, économie et culture générale :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulés des cours** | **Nom de**  **l’enseignant** | **Fonction de**  **l’enseignant** |
| Droit public approfondi | M. Pierre  de MONTALIVET | Professeur à l’UPEC,  membre du Tribunal suprême de Monaco |
| Grands enjeux contemporains | M. Timothée PARIS | Maître des requêtes au Conseil d’État,  Professeur associé à l’UPEC, enseignant à Sciences Po Paris |
| Grandes questions économiques | Mme Marielle WARGNIES-CHEVALLIER | Docteur en sciences économiques, conseillère parlementaire au Sénat[[4]](#footnote-4) |

**UE 2 - Questions internationales et méthodologie :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Intitulés des cours** | **Nom de**  **l’enseignant** | **Fonction de**  **l’enseignant** | |
| Droit et pratique des relations internationales | M. Béligh NABLI | | Professeur à l’UPEC,  Chercheur associé au Centre de recherches internationales (CERI) de Sciences Po Paris |
| Préparation aux concours administratifs | M. Maxime TANDONNET | Ancien élève de l’ENA, Inspecteur général de l’administration[[5]](#footnote-5) | |
| Anglais | M. Patrick GRIFFIN | Maître de conférences en langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes à l’UPEC | |

**UE 3 - Savoirs spécialisés :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulés des cours** | **Nom de**  **l’enseignant** | **Fonction de**  **l’enseignant** |
| Actualités du droit européen | Mme Lamprini XENOU  et Mme Laure CLEMENT-WILZ | Maître de conférences à l’UPEC  Professeur à l’UPEC |
| Droit comparé de la concurrence | M. Nicolas LIGNEUL | Maître de conférences à l’UPEC |
| Droit de la protection des personnes | Me Nadia BELRHOMARI-BABIN | Docteur en droit HDR,  Avocate à la Cour |
| Développement durable et montages contractuels | Me Olivier ORTEGA | Avocat à la Cour |
| Contentieux publics | M. Xavier  de LESQUEN | Conseiller d’État,  Professeur associé à l’UPEC |
| Droit des produits de santé | Mme Hélène GUIMIOT-BREAUD | Docteur en droit,  Cheffe du service de la santé de la CNIL |
| Droit interne de l’intégration européenne | M. Béligh NABLI | Professeur à l’UPEC |
| Enjeux contemporains du droit international économique | M. Nicolas LIGNEUL | Maître de conférences à l’UPEC |
| Finances et fiscalité locales | M. Fabrice PEZET | Maître de conférences à l’UPEC |
| Gestion publique | Mme Aurore PERRIN | Magistrat administratif |
| Gouvernance européenne | Mme Laurence POTVIN SOLIS | Professeur à l’UPEC |
| Marchés d’opérations d’aménagement | Me Emmanuel GLASER | Avocat à la Cour,  ancien Conseiller d’État,  Professeur associé à l’UPEC |
| Pratique du droit de la concurrence | M. Stéphane  de La ROSA | Professeur à l’UPEC |
| Système économique et financier européen | M. Stéphane  de La ROSA  et M. Sébastien ADALID | Professeur à l’UPEC  Professeur à l’Université de Rouen Normandie |

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS

Les modalités de contrôle des connaissances correspondent aux modalités générales votées en Conseil de gestion de la Faculté de droit. Certaines spécificités valant pour le master 1 Droit public des affaires et pour le master 2 Carrières juridiques et affaires publiques sont néanmoins prévues.

### RÈGLES GÉNÉRALES

**1. Le contrôle des connaissances**

Les examens portent non seulement sur le programme spécial traité par l’enseignant en cours ou en séminaire, mais aussi sur un programme général arrêté par celui-ci.

Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

En M2, il n'est pas possible, en principe, de redoubler, sauf autorisation exceptionnelle du jury (notamment en raison d’une maladie ou d’un cas de force majeure).

**2. Les mentions**

Elles sont attribuées de la façon suivante (décision du CEVU du 15 mars 2015).

|  |  |
| --- | --- |
| Mention Assez bien | Note moyenne supérieure ou égale à 12 |
| Mention Bien | Note moyenne supérieure ou égale à 14 |
| Mention Très bien | Note supérieure ou égale à 16 |

**3. Les étudiants handicapés**

Les locaux de la Faculté de droit sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des places de parking sont spécialement prévues à leur intention et des ascenseurs permettent l’accès aux étages supérieurs.

Certains étudiants atteints d’un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d’examens habituelles peuvent bénéficier de certaines conditions lors des examens (Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – art. 4 (V) et Circulaire ministérielle n°2011-220 du 27 décembre 2011) :

* attribution d’une salle particulière ;
* temps de composition majoré ;
* assistance d’un secrétaire écrivant sous la dictée. Ce secrétaire, d’un niveau juridique inférieur à celui de l’étudiant, est désigné par le responsable administratif de la Faculté.

Les copies des étudiants handicapés sont jointes aux autres sans signe distinctif et sont corrigées dans les mêmes conditions d’anonymat.

L’étudiant qui, en raison d’un handicap durable ou temporaire, souhaite bénéficier d’une demande d’aménagement d’études, des conditions d’examen et de concours relevant de la compétence de l’université doit prendre un rendez-vous au Service de Santé Universitaire (SSU) (Maison de la Santé – 61 avenue du Général de Gaulle - Créteil – Tél. : 01 45 17 15 15) avant le 31 octobre pour les demandes du 1er semestre et avant le 28 février pour les demandes du 2nd semestre (ssu@u-pec.fr). Dans le cas d’un handicap (temporaire ou non) survenu au cours de l’année universitaire, il convient de prendre contact le plus rapidement possible avec le SSU.

Les aménagements proposés les années précédentes ne sont jamais automatiquement reconduits et sont réévalués chaque année. Les conditions d'attribution diffèrent entre le lycée et l'université ainsi qu'entre les universités.

**4. La fraude aux examens ou aux épreuves de contrôle continu**

Les fraudes (par exemple : utilisation d’ouvrages non autorisés, de notes de cours, d’antisèches, d’une calculatrice sur laquelle sont enregistrés des cours ou des références non autorisées, la simple détention sur soi d’un téléphone portable, même éteint, ou *a fortiori* son utilisation[[6]](#footnote-6), le fait de copier sur son voisin ou de faire passer l’épreuve par une autre personne, le plagiat[[7]](#footnote-7)…) ou les tentatives de fraude font l’objet d’une procédure devant la section disciplinaire du Conseil académique de l’Université.

Les sanctions prévues sont les suivantes :

1. L’avertissement ;

2. Le blâme ;

3. L’exclusion de l’établissement pour une durée maximum de 5 ans (sanction qui peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans) ;

4. L’exclusion définitive de l’établissement ;

5. L’exclusion de tout établissement public d’enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans ;

6. L’exclusion définitive de tout établissement public d’enseignement supérieur.

Toutes ces sanctions entraînent pour l’étudiant la nullité de l’épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer la nullité du groupe d’épreuves ou de la session d’examen (art. R. 811-11 du code de l’éducation).

Par ailleurs, les sanctions disciplinaires sont inscrites au dossier des intéressés. L’avertissement et le blâme sont effacés automatiquement du dossier au bout de trois ans si aucune autre sanction n’est intervenue pendant cette période (art. R. 712-42 du code de l’éducation).

### RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES EN M1

Les notes des matières donnant lieu à TD sont constituées pour 50 % de la note de contrôle continu et pour 50 % de la note obtenue à l’examen écrit lors de la première session pour les étudiants en régime normal. Les langues vivantes font l’objet d’un contrôle continu constituant 100 % de la note semestrielle.

**Au-delà de deux absences aux TD, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro (0/20) au contrôle continu** pour l’enseignement concerné. Autrement dit, la note affectée à la matière est la note de l’épreuve terminale divisée par deux.

Lorsqu’il s’agit d’un enseignement exclusivement soumis au régime du contrôle continu (par exemple en langue vivante), l’étudiant est sanctionné par la note de zéro (0/20) dans la matière concernée.

En cas d’absence à une épreuve de l’examen terminal et quel que soit le statut de l’étudiant (régime général ou régime dérogatoire), l’étudiant sera considéré comme défaillant à l’épreuve considérée.

**Modalités de contrôle des connaissances en Master 1, semestre 1 :**

UE 1 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Intitulés des cours | 1ère session  Nature des épreuves | 2nde session  Nature des épreuves |
| Droit public économique  Contentieux constitutionnel  Histoire des idées politiques jusqu’à la Révolution  Système juridique de l’Union européenne | Écrit | Écrit |

UE 2 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Intitulés des cours | 1ère session  Nature des épreuves | 2nde session  Nature des épreuves |
| Contentieux constitutionnel  Droit public économique  Histoire des idées politiques jusqu’à la Révolution  Système juridique de l'Union européenne  Droit des collectivités territoriales  Méthodologie des épreuves de concours administratifs  Théorie du droit et argumentation juridique | Oral ou « oral-écrit » | Oral ou « oral-écrit » |
| Anglais | Écrit | Écrit |

UE 3 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Intitulés des cours | 1ère session  Nature des épreuves | 2nde session  Nature des épreuves |
| Contentieux constitutionnel  Droit de l’urbanisme et aménagement de l’espace  Droit de la concurrence  Droit de la Convention européenne des droits de l'homme  Droit de la santé I (organisation du système de santé)  Droit des collectivités territoriales  Droit économique international  Droit international approfondi  Droit public économique  Fiscalité des entreprises I (les grands principes de la fiscalité et la détermination du résultat imposable)  Histoire des idées politiques jusqu’à la Révolution  Histoire des justices  Méthodologie des épreuves de concours administratifs  Nationalité et condition des étrangers  Système juridique de l'Union européenne  Théorie du droit et argumentation juridique | Oral ou « oral-écrit » | Oral ou « oral-écrit » |

**Modalités de contrôle des connaissances en Master 1, semestre 2 :**

UE 1 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Intitulés des cours | 1ère session  Nature des épreuves | 2nde session  Nature des épreuves |
| Droit des contrats publics  Droit de la fonction publique  Droit du marché intérieur  Droit de l’environnement | Écrit | Écrit |

UE 2 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Intitulés des cours | 1ère session  Nature des épreuves | 2nde session  Nature des épreuves |
| Droit des contrats publics  Droit de la fonction publique  Droit du marché intérieur  Économie européenne et internationale  Grands systèmes de droit contemporains  Histoire des idées politiques depuis la Révolution  Politiques européennes | Oral ou « oral-écrit » | Oral ou « oral-écrit » |
| Anglais | Écrit | Écrit |

UE3 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Intitulés des cours | 1ère session  Nature des épreuves | 2nde session  Nature des épreuves |
| Droit de la fonction publique  Droit de la santé II (droit médical et hospitalier)  Droit de l’environnement  Droit des contrats publics  Droit du marché intérieur  Droit du secteur sanitaire et social  Droit social III (droit de la protection sociale)  Économie européenne et internationale  Grands systèmes de droit contemporains  Histoire des idées politiques depuis la Révolution  Politiques européennes  Procédures fiscales II (le contentieux fiscal) | Oral ou « oral-écrit » | Oral ou « oral-écrit » |

### RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES EN M2

**1. Au premier semestre**

**Le rapport de stage** : l’étudiant doit rédiger un rapport de stage portant sur **un sujet choisi en accord avec les directeurs du master**.

Sa dimension est celle d’un court mémoire (**environ 40 pages au total** – imprimées en recto-verso –, de l’introduction à la bibliographie).

Une fois sa rédaction achevée, il est envoyé par voie électronique ([domniez@u-pec.fr](mailto:domniez@u-pec.fr) , [mpubliceco-droit@u-pec.fr](mailto:mpubliceco-droit@u-pec.fr), [pierre.demontalivet@u-pec.fr](mailto:pierre.demontalivet@u-pec.fr) et [claire.saunier@u-pec.fr](mailto:claire.saunier@u-pec.fr) ) et postale (M2 Carrières juridiques et affaires publiques, UPEC, Faculté de droit, 83-85 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil). Trois exemplaires papier au moins doivent être adressés : un pour chacun des membres du jury et un pour l’université.

Il est ensuite **soutenu devant un jury composé d’au moins deux membres**.

Le rapport vise à **éclairer par la pratique professionnelle, notamment des cas concrets, un sujet d’ordre général**.

L’introduction doit rappeler les conditions dans lesquelles le stage s’est déroulé (quant à la structure et la mission confiée) et présenter le sujet abordé ainsi que la problématique éventuellement adoptée.

Le plan doit être structuré, sans devoir nécessairement répondre aux canons universitaires habituels du découpage en deux parties-deux sous parties. Bien évidemment, les subdivisions choisies devront être annoncées et les intitulés formalisés.

**Les développements insisteront sur les correspondances et éclairages mutuels entre les cas concrets rencontrés durant le stage et des questionnements généraux plus théoriques**.

La réflexion sera, autant que possible, non seulement descriptive et explicative, mais aussi critique et prospective.

L’analyse juridique pourra utilement être complétée par des réflexions tirées d’autres sciences.

Une courte conclusion synthétisera l’apport de la réflexion présentée et, en guise d’ouverture, esquissera d’autres questionnements engendrés par l’étude.

Suivra ensuite une bibliographie.

**Les développements peuvent être accompagnés d’annexes**.

L’attention des étudiants est attirée sur le nécessaire respect des règles d’orthographe et de syntaxe et plus généralement sur l’importance de la qualité de l’expression écrite.

Sont également rappelées l’interdiction du plagiat (sanctionné par la note de 0/20 ; v. ég. p. 26) et l’obligation de citer ses sources.

**Lors de la soutenance, le candidat est invité à présenter son rapport de stage pendant 10-15 minutes. Cette présentation est suivie d’une discussion avec les membres du jury**, d’un temps équivalent, portant non seulement sur l’expérience acquise par l’étudiant durant son stage et sur son rapport mais encore sur les questionnements théoriques que ces derniers soulèvent.

**Le mémoire :** **le mémoire comprend au minimum 40 pages, de l’introduction à la conclusion**, auxquelles s’ajoutent préalablement un sommaire et une table des abréviations et postérieurement une bibliographie et une table des matières (ainsi qu’éventuellement des annexes).

**Il vise à éclairer des questions d’ordre général par l’étude d’un régime juridique particulier ou d’un cas concret**. Il est enrichi par une réflexion empruntée notamment à la théorie et au droit comparé.

Comme pour le rapport de stage, il est envoyé par voie électronique et postale puis est **soutenu devant un jury composé d’au moins deux membres**. Comme pour le rapport de stage, le candidat est invité à présenter son mémoire (choix du sujet, problématique, méthode, résultats obtenus) pendant 10-15 minutes. Cette présentation est suivie d’une discussion avec les membres du jury, d’un temps équivalent.

2**. Au second semestre**

La validation du semestre résulte de la moyenne générale obtenue aux épreuves des différentes matières : en principe, examen écrit et contrôle continu pour les matières de l’UE1 et épreuves orales pour les autres matières (UE2 et UE3).

S’agissant de l’assiduité aux enseignements obligatoires, seules 2 absences sont autorisées, qui doivent être justifiées. Sauf situation individuelle spécifique, 3 absences sont sanctionnées par la note de 0/20 à la matière correspondante.

La compensation entre les UE est possible, en M1 comme en M2, mais pas celle entre semestres, du moins en M1.

**Une note plancher de 7/20 est fixée pour toutes les UE. Pour le rapport de stage et le mémoire, elle est fixée spécifiquement à 10/20**. Ainsi, une note finale inférieure à ces planchers obtenue dans l’une quelconque des matières du Master ne permet pas de valider l’année de Master.

# CALENDRIER DU M2

**Réunion de rentrée**

Dans le courant du mois de septembre 2024

**Master 2 semestre 1 : stage**

Remise du rapport de stage : 6 janvier 2025 au plus tard

Soutenances (1ère session) : du 13 au 17 janvier 2025

**Master 2 semestre 2 : enseignements[[8]](#footnote-8)**

Cours :

* en principe, du 6 janvier au 21 mars 2025 pour les cours mutualisés avec les autres masters, notamment les autres parcours du master Droit public des affaires (essentiellement en UE3) ;
* en principe, du 24 mars au 16 mai 2025 pour les cours propres au parcours Carrières juridiques et affaires publiques (essentiellement en UE1 et UE2) ; les cours peuvent tout de même être placés dès janvier.

Examens (1ère session) :

* en principe, du 24 mars au 4 avril 2025 pour les cours mutualisés avec les autres masters, notamment les autres parcours du master Droit public des affaires ;
* en principe, du 5 mai au 30 mai 2025 pour les cours propres au parcours Carrières juridiques et affaires publiques ; mais là encore les examens peuvent être organisés plus tôt.

Examens (2e session, le cas échéant) : septembre 2025

# CONTACTS

Université Paris-Est Créteil

Faculté de droit

83-85 avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil

**Gestionnaire de scolarité du Master Droit public des affaires** : Mylène Domniez :

[mpubliceco-droit@u-pec.fr](mailto:mpubliceco-droit@u-pec.fr) ; domniez@u-pec.fr

01 56 72 61 64

**Scolarité des masters** : scolarite-droit@u-pec.fr

**Directeurs du M2 Carrières juridiques et affaires publiques** : claire.saunier@u-pec.fr ; pierre.demontalivet@u-pec.fr

**http://droit.u-pec.fr**

****

1. Les dispenses d’assiduité ne sont accordées qu’à titre exceptionnel : obligations personnelles particulièrement contraignantes, grave maladie, stage long, études parallèles. La demande de dispense et les pièces justificatives doivent être déposées avec le carton d’inscription pédagogique à la scolarité de la Faculté avant la fin du 1er trimestre de l’année universitaire. Après ce terme, les dispenses ne seront pas accordées, sauf en cas de force majeure. Au-delà du 31 janvier de l’année en cours, les demandes de dispense ne seront plus recevables. [↑](#footnote-ref-1)
2. V. également www.touteleurope.eu/actualite/faire-un-stage-dans-une-institution-ou-un-organe-de-l-ue.html [↑](#footnote-ref-2)
3. Ces enseignements de l’UE 3 sont mutualisés avec d’autres masters 2. Pour cette raison, le présent programme ainsi que les différents ECTS sont susceptibles d’évolutions. [↑](#footnote-ref-3)
4. Marielle Wargnies-Chevallier a par ailleurs coordonné avec Sonia Zamai l’ouvrage *Culture Générale. Les politiques publiques en 24 fiches*, Ellipses, coll. « Objectif fonction publique », 2016. [↑](#footnote-ref-4)
5. Maxime Tandonnet a par ailleurs siégé au sein de différents jurys de concours administratifs (attaché principal de la ville de Paris, administrateur-adjoint de l’Assemblée nationale, commissaire de la police nationale). [↑](#footnote-ref-5)
6. L’article 26 du règlement intérieur de l’Université prévoit que « Sauf autorisation expresse de l’enseignant responsable, le téléphone portable ou tout autre moyen de communication, transmission et réception sont interdits pendant tout examen, concours et plus largement toute situation d’évaluation ». [↑](#footnote-ref-6)
7. Selon l’article 27 du règlement intérieur de l’Université, « Conformément au Code de la propriété intellectuelle, le plagiat défini comme toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d’une œuvre de l’esprit sans le consentement de son auteur est illicite. Les travaux universitaires doivent revêtir un caractère personnel, ce qui exclut tout plagiat y compris à partir de documents issus de sites Internet. Néanmoins, sont permises les courtes citations si le nom de l’auteur et la source dont elles sont tirées sont clairement indiqués. Le plagiat défini au premier alinéa peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales ». [↑](#footnote-ref-7)
8. Un certain nombre d’enseignements étant mutualisés avec d’autres masters 2, le présent calendrier est susceptible d’évolutions, en fonction des calendriers retenus dans ces autres masters. [↑](#footnote-ref-8)